

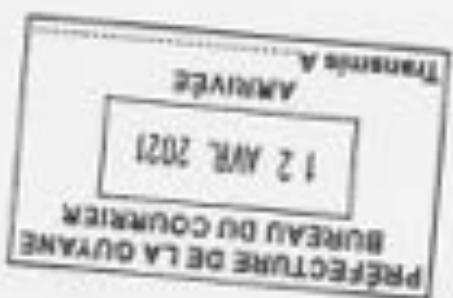


# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## (R.O.B 2021)

Présentation en séance du Conseil Municipal du 01 avril 2021

Publié le :  
**12 AVR 2021**



**Sommaire****Préambule**

<b>1</b>	<b>Calendrier de l'exercice budgétaire</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Le contexte</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Contexte national</b>	
<b>2.2</b>	<b>Contexte local à Rémy-Montjoly</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>La situation de la collectivité</b>	
<b>3.1</b>	<b>Les ressources de Rémy-Montjoly</b>	<b>8</b>
<b>3.2</b>	<b>Des dépenses contraintes</b>	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>Les orientations budgétaires</b>	
<b>4.1</b>	<b>La stratégie politique</b>	<b>23</b>
<b>4.2</b>	<b>La stratégie financière</b>	<b>26</b>

## Préambule

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je tiens à vous rappeler que le débat d'**orientation budgétaire (DOB)** s'appuie, désormais, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit la loi NOTRe, sur le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

C'est dans un contexte mondial fortement impacté par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 dans lequel la commune de Rémire-Montjoly doit y faire tout en mettant en œuvre les orientations et les engagements de la nouvelle équipe municipale que s'inscrit ce rapport d'orientation budgétaire 2021.

Le DOB, qui constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur les orientations stratégiques et budgétaires. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédent le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, notamment pour les communes de plus de 10 000 habitants, que le rapport d'orientation budgétaire, doit présenter les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements plurianuels, la structure et la gestion de l'encours de la dette mais aussi l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget. En outre, il doit également comporter les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée du travail.

Enfin, l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPP 2018-2022), prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et éventuellement, le cas échéant, l'évolution de la capacité de dépendance si elle dépassait en 2016 le plafond national de référence.

Je rappelle que la nouvelle stratégie financière de la Collectivité est axée sur les quatre objectifs suivants :

- Une pression fiscale contenue et basse
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- L'augmentation du volume d'investissement en adéquation avec notre capacité budgétaire et financière

Le présent rapport va s'appuyer sur ce contexte de crise économique et sociale liée à la COVID-19, et les éléments de conjectures, dans lesquels s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire, ayant d'exposer les orientations qui auront à impacter le Budget Primitif 2021.

**1 Calendrier de l'exercice budgétaire****31 décembre 2020**

Clôture de l'exercice budgétaire 2020.

**31 décembre 2020**

Date limite de vote des décisions modificatives en investissement.

**21 janvier 2021**

Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.

C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la collectivité peut mandater sur l'exercice 2020 des dépenses de fonctionnement ayant fait l'objet d'un service fait en 2020 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre.

**31 janvier 2021**  
Date limite de mandattement, dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2020.

**15 avril 2021**  
Date limite de transmission du compte de gestion 2020, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.

**1er juin 2021**  
Date limite de transmission du compte de gestion 2020, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur,

**30 juin 2021**  
Date limite d'arrêté de compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020.

**15 juillet 2021**  
Date limite de transmission du compte administratif 2020 au représentant de l'Etat dans le département.

**31 décembre 2021**

Clôture de l'exercice budgétaire 2021.

## 2 Le contexte

### 2.1 Contexte national

2.1.1 La Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPP 2018-2022) : Rappe des principes fondamentaux  
Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022, les collectivités territoriales devront s'engager à réduire leurs dépenses de 13 Md€ autour de l'objectif de maîtrise de la dépense publique et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022.

Depuis 2018, pour les 322 collectivités locales dont le budget principal est supérieur à 60 M€, une contractualisation financière définissant une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a été scellée avec l'Etat.

Cette démarche remplace la logique de baisse des dotations qui se traduisait par le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur la dotation globale de fonctionnement, de 2014 à 2017.

Ces contrats ont pour objet de fixer l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement et le cas échéant de la capacité de déindettement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales est fixé à 1,2% sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, de l'exercice 2017 dans le LPP 2018-2022. Pour une base 100 en 2017, l'évolution se définit ainsi :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

D'autre part, leur besoin de financement devrait être diminué de 2,6 Md€ par an.

La péréquation verticale devrait constituer d'être abordée par l'Etat sur la période de 2018 à 2022 mais son enveloppe devrait diminuer au détriment de la péréquation horizontale entre les collectivités, laquelle devrait augmenter progressivement.

Contrairement à l'engagement du Président de la République, la réforme de la fiscalité directe locale entraînera la suppression définitive et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur propriétés bâties. Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place pour corriger les éventuels écarts de produits générés par ce transfert.

## 2.2 Contexte local à Rémine-Montjoly

### 2.2.1 Contexte financier

Le Fonds National de Garantie individuelle de Retraite, initié en 2011 par la réforme de la base professionnelle et prélevé sur la fiscalité locale, a entraîné une perte importante de recettes fiscales pour la Collectivité.

En effet, il a non seulement entraîné une diminution des recettes des taxes directes locales de plus de 55% mais il a aussi engendré un déficit de fonctionnement, situation inédite pour Rémine-Montjoly depuis des décennies.

D'autre part, la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle et du plafonnement du RHGIR, stabilisé aujourd'hui à 2,102 M€, a eu pour conséquence, pour la Collectivité, indépendamment de sa volonté, d'augmenter mécaniquement les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie qui sont respectivement passés de 8% à 19,21% pour la TH, de 15,50% à 19,87% pour la THB sans bénéfice financier pour la Collectivité mais en rajoutant de la pression fiscale sur ses habitants.

Malgré une stratégie volontariste qui a toujours été de maintenir une pression fiscale contenue, et en raison des difficultés engendrées par la baisse importante de ses recettes dues au plafonnement du RHGIR et à la baisse des dotations de l'Etat, la Collectivité a dû se résoudre à augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales en 2015 et en 2017 de façon significative afin de compenser cette perte de recettes.

Aujourd'hui, par la stratégie mise en place de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des mesures financières et fiscales, la situation financière de la Collectivité est redevenue saine ce qui permet d'envisager un programme d'investissement plus ambitieux et en adéquation avec les besoins de la population de Rémine-Montjoly.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation, mise en place en 2018 par le gouvernement actuel, a entraîné un dégrément progressif de cette taxe pour 80% des contribuables pour les années 2018 à 2020 pour Rémine-Montjoly, cela va représenter que 60% des contribuables qui ont eu un dégrément de leur contribution en y incluant les exonérations sur cette période. Cela signifie que 40% de ses administrés ont payé intégralement la TH sur cette période à un taux de 28,60% ce qui est relativement important au regard du niveau national de 20%.

Contrairement aux nombreux commentaires qui ont profité de cette réforme pour augmenter leur taux de TH, la Collectivité a maintenu ses taux d'imposition de 2017 et 2020 conformément à son engagement politique de conserver leur fiscalité basse.

La suppression de la TH, prévue par l'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, aura un impact dévastateur sur nos contribuables publics, 40% devraient en bénéficier mais cela entraînerait sûrement un effet défavorable pour la Collectivité qui risque, d'une part, de ne plus bénéficier du pouvoir de voter le taux de TH mais d'autre part, de ne plus tirer avantage de l'évolution dynamique des bases fiscales qui permettrait à la Collectivité de maintenir une fiscalité basse.

## 2.2.2 Evolution démographique de la population

La population légale de la commune de Rémière-Montjoly en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est la population recensée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle est de 26 519 habitants, répartis de la façon suivante :

- 26 143 habitants relèvent de la population municipale
- 376 habitants relèvent de la population comptée à part

### Population légale de Rémière-Montjoly en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Population légale	21 160	3,5%	22 078	4,6%	22 280	0,9%	24 499	9,9%

La population de la Collectivité en vigueur entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a crû de 3,8%, ce qui correspond une progression de 981 habitants. Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la population municipale de Rémière-Montjoly est de 3,9%.

### Population municipal de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CAC) entre 2010 et 2018

Populations municipales au 1 <sup>er</sup> janvier	Populations municipales au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Taux d'évolution annuel moyen 2010-2018	Taux d'évolution annuel moyen 2010-2018 (%)
Janvier 2010	Janvier 2018 (en milliers)	(%)	2018 (%)

Groupe	2018	2019	2020	2021
CA du Centre Littoral				
Cayenne	144 501	117 600	26 901	22,9%
	63 652	55 753	7 659	14,2%
Maurice	15 602	9 640	5 962	63,8%
Mésangue	32 942	28 110	4 832	17,2%
Montsinéy-Tourgrande	2 772	2 217	555	26,0%
Rémière-Montjoly	26 143	19 279	6 864	26,6%
Pointe-Noire	3 300	2 403	709	30,3%
Total	309 498	256 023	49 328	24,8%

### 2.2.1 Analyse des Ergebnisses (frühdurchgang) der Feuerwehr 2019

BUDGET D'ORIENTATION					
Indicateurs publics			Indicateurs privés		
Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur
1.1	10	10	10	1	1
1.2	10	10	10	1	1
1.3	10	10	10	1	1
1.4	10	10	10	1	1
1.5	10	10	10	1	1
1.6	10	10	10	1	1
1.7	10	10	10	1	1
1.8	10	10	10	1	1
1.9	10	10	10	1	1
1.10	10	10	10	1	1
1.11	10	10	10	1	1
1.12	10	10	10	1	1
1.13	10	10	10	1	1
1.14	10	10	10	1	1
1.15	10	10	10	1	1
1.16	10	10	10	1	1
1.17	10	10	10	1	1
1.18	10	10	10	1	1
1.19	10	10	10	1	1
1.20	10	10	10	1	1
1.21	10	10	10	1	1
1.22	10	10	10	1	1
1.23	10	10	10	1	1
1.24	10	10	10	1	1
1.25	10	10	10	1	1
1.26	10	10	10	1	1
1.27	10	10	10	1	1
1.28	10	10	10	1	1
1.29	10	10	10	1	1
1.30	10	10	10	1	1
1.31	10	10	10	1	1
1.32	10	10	10	1	1
1.33	10	10	10	1	1
1.34	10	10	10	1	1
1.35	10	10	10	1	1
1.36	10	10	10	1	1
1.37	10	10	10	1	1
1.38	10	10	10	1	1
1.39	10	10	10	1	1
1.40	10	10	10	1	1
1.41	10	10	10	1	1
1.42	10	10	10	1	1
1.43	10	10	10	1	1
1.44	10	10	10	1	1
1.45	10	10	10	1	1
1.46	10	10	10	1	1
1.47	10	10	10	1	1
1.48	10	10	10	1	1
1.49	10	10	10	1	1
1.50	10	10	10	1	1
1.51	10	10	10	1	1
1.52	10	10	10	1	1
1.53	10	10	10	1	1
1.54	10	10	10	1	1
1.55	10	10	10	1	1
1.56	10	10	10	1	1
1.57	10	10	10	1	1
1.58	10	10	10	1	1
1.59	10	10	10	1	1
1.60	10	10	10	1	1
1.61	10	10	10	1	1
1.62	10	10	10	1	1
1.63	10	10	10	1	1
1.64	10	10	10	1	1
1.65	10	10	10	1	1
1.66	10	10	10	1	1
1.67	10	10	10	1	1
1.68	10	10	10	1	1
1.69	10	10	10	1	1
1.70	10	10	10	1	1
1.71	10	10	10	1	1
1.72	10	10	10	1	1
1.73	10	10	10	1	1
1.74	10	10	10	1	1
1.75	10	10	10	1	1
1.76	10	10	10	1	1
1.77	10	10	10	1	1
1.78	10	10	10	1	1
1.79	10	10	10	1	1
1.80	10	10	10	1	1
1.81	10	10	10	1	1
1.82	10	10	10	1	1
1.83	10	10	10	1	1
1.84	10	10	10	1	1
1.85	10	10	10	1	1
1.86	10	10	10	1	1
1.87	10	10	10	1	1
1.88	10	10	10	1	1
1.89	10	10	10	1	1
1.90	10	10	10	1	1
1.91	10	10	10	1	1
1.92	10	10	10	1	1
1.93	10	10	10	1	1
1.94	10	10	10	1	1
1.95	10	10	10	1	1
1.96	10	10	10	1	1
1.97	10	10	10	1	1
1.98	10	10	10	1	1
1.99	10	10	10	1	1
1.100	10	10	10	1	1
1.101	10	10	10	1	1
1.102	10	10	10	1	1
1.103	10	10	10	1	1
1.104	10	10	10	1	1
1.105	10	10	10	1	1
1.106	10	10	10	1	1
1.107	10	10	10	1	1
1.108	10	10	10	1	1
1.109	10	10	10	1	1
1.110	10	10	10	1	1
1.111	10	10	10	1	1
1.112	10	10	10	1	1
1.113	10	10	10	1	1
1.114	10	10	10	1	1
1.115	10	10	10	1	1
1.116	10	10	10	1	1
1.117	10	10	10	1	1
1.118	10	10	10	1	1
1.119	10	10	10	1	1
1.120	10	10	10	1	1
1.121	10	10	10	1	1
1.122	10	10	10	1	1
1.123	10	10	10	1	1
1.124	10	10	10	1	1
1.125	10	10	10	1	1
1.126	10	10	10	1	1
1.127	10	10	10	1	1
1.128	10	10	10	1	1
1.129	10	10	10	1	1
1.130	10	10	10	1	1
1.131	10	10	10	1	1
1.132	10	10	10	1	1
1.133	10	10	10	1	1
1.134	10	10	10	1	1
1.135	10	10	10	1	1
1.136	10	10	10	1	1
1.137	10	10	10	1	1
1.138	10	10	10	1	1
1.139	10	10	10	1	1
1.140	10	10	10	1	1
1.141	10	10	10	1	1
1.142	10	10	10	1	1
1.143	10	10	10	1	1
1.144	10	10	10	1	1
1.145	10	10	10	1	1
1.146	10	10	10	1	1
1.147	10	10	10	1	1
1.148	10	10	10	1	1
1.149	10	10	10	1	1
1.150	10	10	10	1	1
1.151	10	10	10	1	1
1.152	10	10	10	1	1
1.153	10	10	10	1	1
1.154	10	10	10	1	1
1.155	10	10	10	1	1
1.156	10	10	10	1	1
1.157	10	10	10	1	1
1.158	10	10	10	1	1
1.159	10	10	10	1	1
1.160	10	10	10	1	1
1.161	10	10	10	1	1
1.162	10	10	10	1	1
1.163	10	10	10	1	1
1.164	10	10	10	1	1
1.165	10	10	10	1	1
1.166	10	10	10	1	1
1.167	10	10	10	1	1
1.168	10	10	10	1	1
1.169	10	10	10	1	1
1.170	10	10	10	1	1
1.171	10	10	10	1	1
1.172	10	10	10	1	1
1.173	10	10	10	1	1
1.174	10	10	10	1	1
1.175	10	10	10	1	1
1.176	10	10	10	1	1
1.177	10	10	10	1	1
1.178	10	10	10	1	1
1.179	10	10	10	1	1
1.180	10	10	10	1	1
1.181	10	10	10	1	1
1.182	10	10	10	1	1
1.183	10	10	10	1	1
1.184	10	10	10	1	1
1.185	10	10	10	1	1
1.186	10	10	10	1	1
1.187	10	10	10	1	1
1.188	10	10	10	1	1
1.189	10	10	10	1	1
1.190	10	10	10	1	1
1.191	10	10	10	1	1
1.192	10	10	10	1	1
1.193	10	10	10	1	1
1.194	10	10	10	1	1
1.195	10	10	10	1	1
1.196	10	10	10	1	1
1.197	10	10	10	1	1
1.198	10	10	10	1	1
1.199	10	10	10	1	1
1.200	10	10	10	1	1
1.201	10	10	10	1	1
1.202	10	10	10	1	1
1.203	10	10	10	1	1
1.204	10	10	10	1	1
1.205	10	10	10	1	1
1.206	10	10	10	1	1
1.207	10	10	10	1	1
1.208	10	10	10	1	1
1.209	10	10	10	1	1
1.210	10	10	10	1	1
1.211	10	10	10	1	1
1.212	10	10	10	1	1
1.213	10	10	10	1	1
1.214	10	10	10	1	1
1.215	10	10	10	1	1
1.216	10	10	10	1	1
1.217	10	10	10	1	1
1.218	10	10	10	1	1
1.219	10	10	10	1	1
1.220	10	10	10	1	1
1.221	10	10	10	1	1
1.222	10	10	10	1	1
1.223	10	10	10	1	1
1.224	10	10	10	1	1
1.225	10	10	10	1	1
1.226	10	10	10	1	1
1.227	10	10	10	1	1
1.228	10	10	10	1	1
1.229	10	10	10</td		

#### 3.1.4. Les recettes de fonctionnement en forte progression entre 2015 et 2019

Les recettes de fonctionnement n'ont cessé de croître sur la période en passant de 21,54 M€ en 2015 à 31,92 M€ en 2019, elles ont donc progressé de 10,38 M€ ce qui correspond à une hausse de 45%. Elles représentent en 2019 1220€/habitant contre 1533€/habitant pour la moyenne des communes de la même strate démographique.

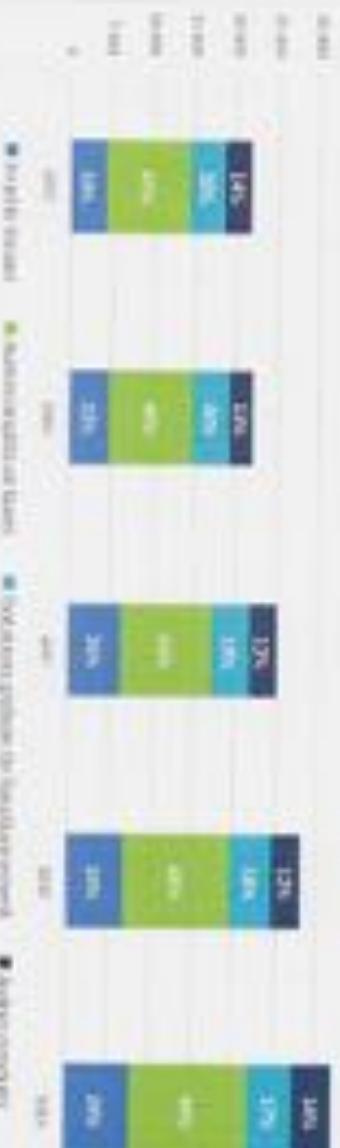
Cette forte augmentation des recettes de fonctionnement a été essentiellement portée par celle des recettes fiscales qui a connu une croissance de 7,75 M€ au cours de la période pour s'établir à 21,97 M€ en 2019, soit une progression de 55%. L'amélioration de ces recettes tient, d'une part, à la progression des recettes de l'octroi de mer résultant de la rétrocession par la CTG des 27 M€ versés entre les différentes communes de Guyane, et d'autre part, à la hausse des produits des impôts locaux.

Les recettes des impôts locaux de la collectivité se sont en effet établies à 7,75 M€ en 2019. Elles représentent 297 €/habitant tandis que la moyenne des communes de la même strate démographique se situe à 641 €/habitant.

**Évolution des recettes de fonctionnement de 2015 à 2019**

Recettes de fonctionnement, en milliers d'euros	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019
Impôts locaux	4 191	+3,1%	4 782	+14,9%	6 395	+6,9%	6 836	+7,5%	7 776
Autres : modes et taxes	10 327	-0,2%	10 006	-3,2%	11 716	+18,9%	12 744	+8,4%	14 193
Dotation globale de fonctionnement	4 285	+3,1%	4 411	+3,2%	4 619	+4,6%	5 061	+7,8%	5 448
Autres produits	3 016	-7,4%	2 803	-7,5%	3 191	+1,1%	3 295	+3,2%	3 630
<b>TOTAL</b>	<b>21 539</b>	<b>+2%</b>	<b>21 964</b>	<b>+1%</b>	<b>24 920</b>	<b>+12%</b>	<b>27 956</b>	<b>+14%</b>	<b>31 916</b>

**Évolution des recettes de fonctionnement 2015 à 2019 (en milliers €)**



### 3.1.3 Les ressources d'investissement sont supérieures aux dépenses d'équipement entre 2015 et 2019

Les ressources d'investissement représentent sur la période 25,95 M€ alors que les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) représentent 24,33 M€, soit une différence de 1,62 M€. Les recettes d'investissement sont en moyenne sur la période de 5,49 M€/an avec un pic en 2015 et en 2019 de 8,70 M€ et 7,31 M€.

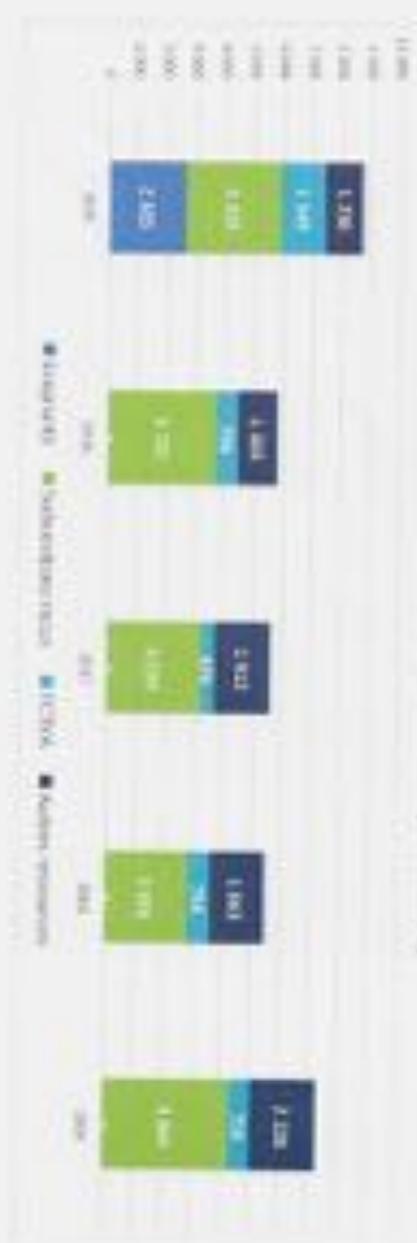
Elles sont majoritairement composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du FRDÉ (Fonds régional pour le développement et l'emploi) et de subventions réquises qui représentent plus de 53% des recettes d'investissements. Elles se situent à 167 €/habitants en 2019 contre 74 €/habitants pour la moyenne des communes issues de la même strate démographique que Rémire-Montjoly.

En outre, il convient de souligner qu'aucun emprunt nouveau n'a été contracté par la Collectivité depuis 2015. Le montant de l'emprunt souscrit cette année-là est de 2,65 M€.

**Evolution des ressources d'investissement de 2015 à 2019**

Ressources d'investissement en millions euros	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019
Emprunts	2 605	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Subventions réquises	3 318	12,5%	3 732	-12,7%	3 255	-12,4%	2 856	12,4%	4 364
FCTVA	1 544	0,0%	766	0,0%	476	0,0%	754	0,0%	716
Autres ressources	1 236	5,4%	1 303	5,2%	1 912	-2,6%	1 863	2,8%	2 228
<b>TOTAL</b>	<b>8 701</b>	<b>-3%</b>	<b>5 801</b>	<b>-4%</b>	<b>5 647</b>	<b>-2%</b>	<b>5 471</b>	<b>-3%</b>	<b>7 308</b>

**Évolution des recettes d'investissement (en millions €)**



### 3.2 Des dépenses contraintes

#### 3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

##### 3.2.1.1 Les dépenses de personnel restent contenues

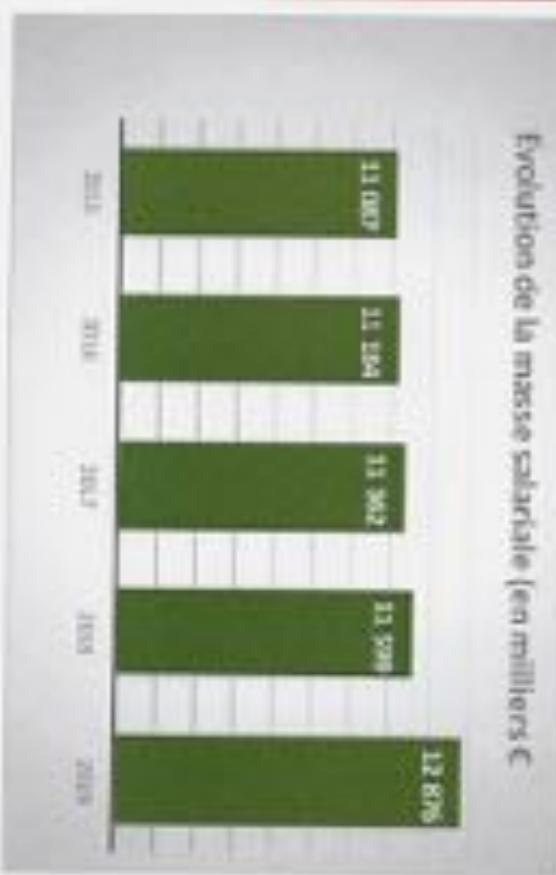
Les dépenses de personnel se sont élevées à 12,88 M€ en 2019 ont donc crû de 11% en raison principalement de l'augmentation de l'effectif communal qui est passé de 287 agents en 2018 à 304 en 2019. Néanmoins, la masse salariale ne représente que 51,51% des charges de fonctionnement contre 59,66% pour la moyenne de la strate démographique.

Il convient de noter, en outre, que les dépenses de personnel de la Collectivité qui s'établissent à 492 €/habitant au 31/12/2019 demeurent inférieures à la moyenne de la même strate démographique qui se situe à 761 €/habitant.

**Evolution de la masse Salariale 2015 à 2019**

	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'euros	11 087	11 184	11 362	11 559	12 876
Évolution en %	11,1%	0,9%	1,6%	2,1%	11,0%
Euros par habitant	525	507	510	474	492
Moyenne de strate	758	755	762	755	761
en % des charges	50,45%	50,30%	50,47%	50,56%	51,51%
en % des charges moyenne de la strate	55,65%	52,95%	54,21%	59,57%	59,66%

**Évolution de la masse salariale (en milliers €)**



### 3.2.1.1.1 Structure des dépenses de personnel en 2019

Les dépenses de personnel sont composées de la façon suivante en 2019 :

- Les salaires bruts se sont élevés à 9,409 M€
- Les charges patronales se sont établies à 3,408 M€

Le coût des Catégories C représente 80% des charges de personnel pour un effectif qui correspond à 85% des agents occupant un poste permanent.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2019			
Catégorie	Salaire Brut	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,821	0,261	1,082
Catégorie B	1,077	0,378	1,455
Catégorie C	7,570	2,769	10,339
<b>TOTAL</b>	<b>9,468</b>	<b>3,408</b>	<b>12,876</b>

### 3.2.1.1.2 Avantages en nature en 2019

Certains agents disposent d'un logement de fonction accordé pour nécessité et ou utilité de service.

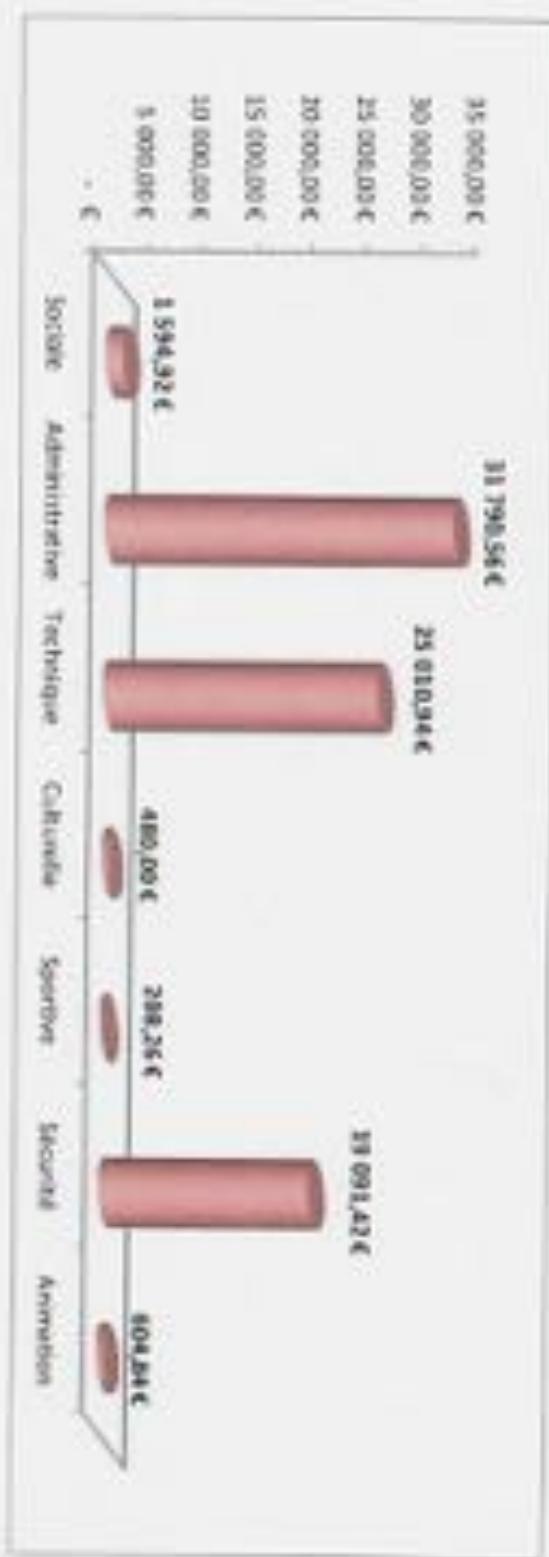
	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service (*)	2
Conventions d'occupation précaire avec astreinte (**)	
<b>Total</b>	<b>2</b>

### 3.2.1.3 Rémunération des agents en 2019

Rémunération des agents en 2019



3.2.1.4 Les heures supplémentaires rémunérées en 2019 par filière



**3.2.1.5 Structure des effectifs en 2019**  
 L'effectif communal a augmenté de 17 agents pour s'établir à 304 au 31/12/2019 répartis selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Structure des effectifs en 2019			TOTAL
	Non titulaire	stagiaire	titulaire	
Catégorie A	6	1	8	15
Catégorie B	10	2	20	32
Catégorie C	54	12	191	257
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>15</b>	<b>219</b>	<b>304</b>

EFFECTIF PAR FILIÈRE	2018	2019	Écart
Administratif	64	65	1
Technique	164	179	11
Culturel	2	4	2
Sportif	12	12	0
Social	25	29	4
Sécurité	9	8	-1
Animation	7	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>304</b>	<b>37</b>

**3.2.1.6 Durée effective du temps de travail dans la commune**  
 Les agents de la Collectivité doivent accomplir un temps de travail réglementaire de 35 heures par semaine.

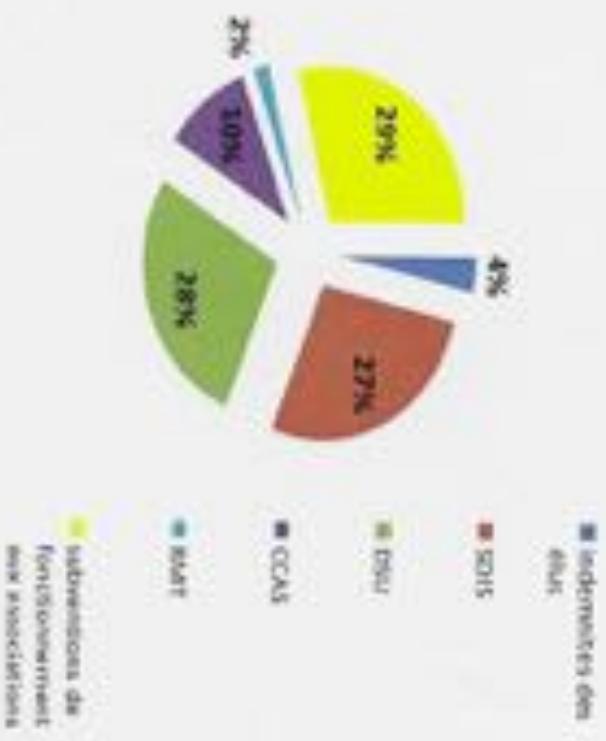
Nombre d'agents en ETP au 31/12/2019	304
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35h00
Jours ouvrés annuels 2019	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

### 2.2.2 Les dépenses de gestion courante

Les charges de gestion courante se sont élevées à 5,570 M€ en 2019 et sont ventilées de la façon suivante :

Autres charges de gestion courante 2019 en millions d'euros	
	Mantien
Indemnités d'abs. élus	214
SDES	1 568
DSE	1 580
CCAS	600
RMT	100
Subventions de fonctionnement aux associations	1 653
<b>TOTAL</b>	<b>5 715</b>

Le graphique ci-dessous présente la part des principales composantes des charges de gestion courante en 2019.



### Evolution des charges de gestion courante de 2015 à 2019 (en million d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts des élus	215	210	200	208	214
Contingents et participation obligatoire	18	0	0	0	0
SOS	1 500	1 251	1 308	1 507	1 568
DNU	1 778	900	900	1 619	1 580
OCAS	900	480	740	595	600
RAT	0	0	0	0	100
Subventions de fonctionnement aux associations	1 500	1 553	1 945	1 621	1 653
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
	<b>5 511</b>	<b>4 396</b>	<b>5 094</b>	<b>5 510</b>	<b>5 715</b>

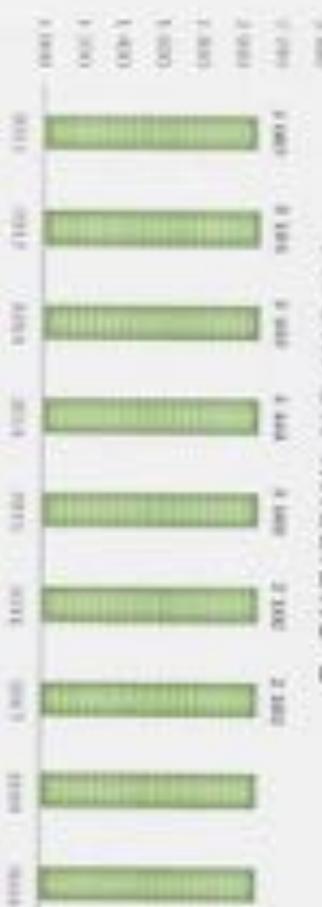
### 3.2.3 Le montant prélevé pour le FNGIR reste stable

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui est initialement lors de la réforme de taxe professionnelle et est prélevé sur les recettes fiscales de la Collectivité demeure stable depuis 2014. Il s'est en effet établi à 2 102 M€ en 2019 ce qui porte le montant total cumulé depuis 2011 à 18 90 M€.

#### Prélèvement du FNGIR depuis 2011

en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
FNGIR	2 087	2 101	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	18 902
% évolution	0	0,67%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

### ÉVOLUTION DU PRÉLÈVEMENT DU FNGIR EN MILLIERS €

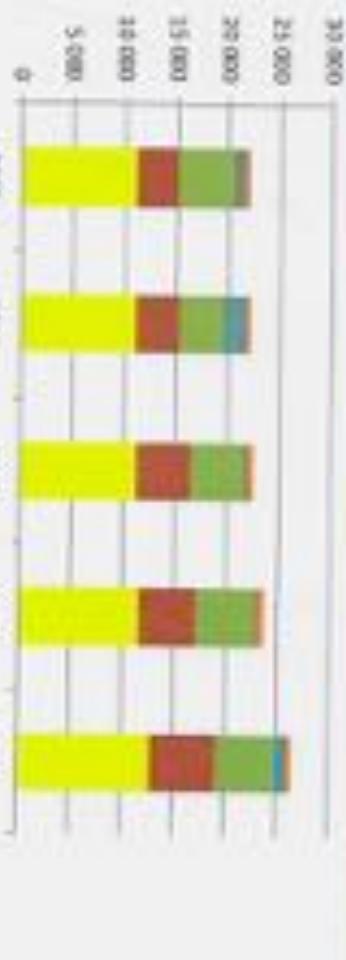


### 3.2.2.4 Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 21,98 M€ en 2015 à 26,57 M€ en 2019, et ont ainsi augmenté de 4,59 M€, soit une hausse de 20,9%. Cela représente une évolution moyenne de 4,9% par an sur la période.

Le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant, passé de 1 042 €/habitant en 2015 à 1 015/habitant en 2019 traduit la volonté de la Collectivité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement en millions d'euros	Evolution des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2019				
	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	11 081	11 148	11 962	12 180	12 579
Charges à caractère général	4 037	4 113	4 129	3 848	4 284
Charges de gestion sociale	3 531	4 206	3 986	3 526	3 713
Charges financières	198	202	198	125	123
Chargés en capital net	734	1 040	46	96	96
Dotation aux associations	610	786	766	624	616
Autres per capita	1 042	1 006	1 021	1 011	1 025
Dépenses de la commune par habitant	1 048	1 023	1 023	1 020	1 011
<b>TOTAL</b>	<b>21 987</b>	<b>22 269</b>	<b>22 506</b>	<b>22 794</b>	<b>26 579</b>



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Charges de gestion sociale
- Dotation aux associations
- Charges en capital net
- Comptes aux amortissements

### 3.2.3 La capacité d'autofinancement (CAF) en forte hausse de 2015 à 2019

Depuis 2015, la CAF brute est en constante progression sous le double effet de la forte croissance des produits de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour atteindre à 6,17 M€ en 2019. Cela a permis au résultat de fonctionnement de suivre la même trajectoire que la CAF en redoublant excédentaire dès l'exercice 2017 pour enfin s'établir en 2019 à hauteur de 5,35 M€.

La CAF nette ou l'épargne nette suit la même tendance que le résultat de fonctionnement en redoublant positive à partir de 2017 et est passée à 5,82 M€ en 2019. On peut souligner qu'elle représente 222 €/habitant contre 97 €/habitant pour la moyenne de la strate démographique.

	2015	2016	2017	2018	2019
Méthode réel					
17.1. Valeur nette comptable des biens et droits utilisés	0 000 000,00	0 000 000,00	1 413 000,00	-213 200,40	-419 300,00
17.2. Dépréciation sur immobilisations (annuelle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18. Immobilisations incorporelles et droits réservés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19. Taux d'endettement moyen sur les dettes courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20. Dépenses d'investissement et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement et amortissement	0 000 000,00	0 000 000,00	2 208 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00

### 3.2.4 Les dépenses d'investissement

#### 3.2.4.1 La dette de la Collectivité est relativement faible

Le niveau d'endettement de la Collectivité est de 13,04% ce qui est relativement faible au regard de la moyenne de la strate démographique qui se situe à 70,02% en 2019. L'écart de la dette s'est en effet établi à 4,066 M€ au 31/12/2019 et continue de diminuer en raison de l'absence d'un nouvel emprunt depuis 2015.

Elle représente 155 €/habitants contre 1032 €/habitants pour la moyenne de la strate démographique en 2019.

	Évolution l'encaissement de la dette 2015 à 2019				
	2015	2016	2017	2018	2019
En millions d'euros					
Total des biens	9 330	6 285	4 805	4 417	4 066
Taux par habitant	442	285	216	181	155
Moyenne de l'Etat	1 110	1 085	1 063	1 036	1 012
Moyenne Guadeloupe	48,2%	28,5%	19,3%	15,6%	11,0%
Moyenne France	34,8%	20,5%	20,5%	11,1%	10,0%

En 2015, la collectivité a contracté des prêts relais dans le cadre du préfinancement du FCTVA et des subventions européennes et d'Etat à hauteur de 2,605 M€. Ces prêts ont été remboursés en partie sur l'exercice 2016 et ont été totalement soldés sur l'exercice 2017.

L'annuité de la dette s'est élevée à 0,462 M€ en 2019 et versée de la façon suivante :

- 0,351 M€ qui correspondent au remboursement du capital de l'annuité de la dette
- 0,111 M€ qui correspondent aux intérêts de la dette

L'annuité de la dette représente 18 €/habitant en 2019 contre 127 €/habitant pour la moyenne de la strate.

**Évolution l'annuité de la dette 2015 à 2019**

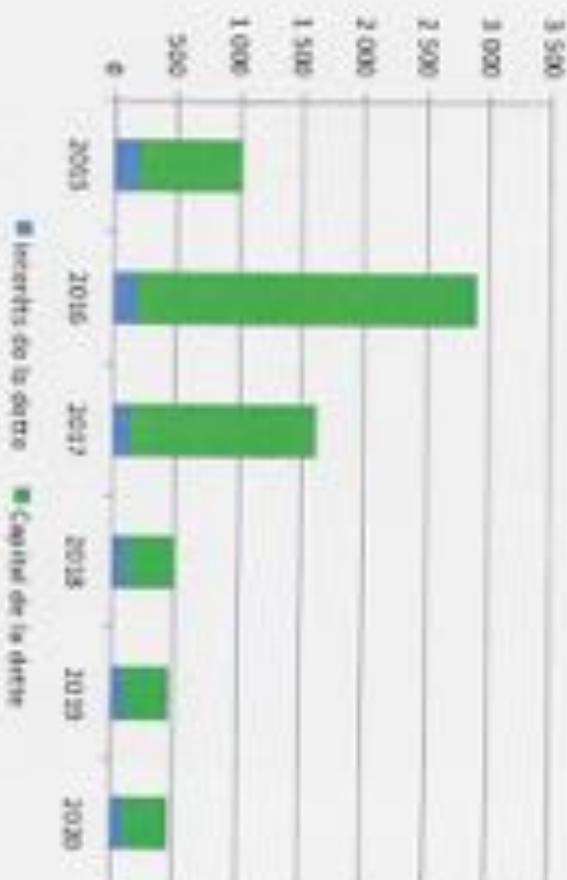
	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'euros	1 021	2 891	1 619	510	462
Euro par habitant	48	131	73	21	18
Moyenne de strate	138	160	115	133	127
Taux de charge de la dette	4,70%	13,15%	6,50%	1,82%	1,4%
Moyenne française	9,3%	10,30%	8,80%	9,10%	8,6%

**Évolution de l'annuité de la dette en milliers d'euros de 2015 à 2019**



	Annuité de la dette de 2015 à 2020					
en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
intérêts de la dette	128	112	109	121	113	104
Capital de la dette	823	2 708	1 480	369	350	360
<b>Total</b>	<b>1 621</b>	<b>2 820</b>	<b>1 619</b>	<b>510</b>	<b>464</b>	<b>464</b>

Annuité de la dette existante en milliers d'euros



Structure de l'économie de la dette contractée

La dette de la Commune est assise et sécurisée sur des emprunts à taux fixe qui ne représentent que 2 lignes de prêts au 31/12/2019.

Caractéristique de la dette	31/12/2019
Emprunts de la dette (en milliers d'euros)	4 066
Taux d'intérêt moyen	2,48
Durée restante moyenne	11,13

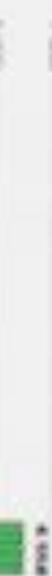
Préteur	Dettes réparties par créateur				
	Capital Restant Dû (en millions d'euros)	% du Capital Restant Dû			
Agence Française de Développement	4 066	100,00%			
<b>TOTAL</b>	<b>4 066</b>	<b>100,00%</b>			

### 3.3.2 (iii) Dépenses d'équipement non modifiées

Les dépenses d'équipements se sont établies à hauteur de 6,56 M€ en 2019 ce qui porte l'effort d'investissement à 21,04% sur cet exercice.

Évolution des dépenses d'équipement de 2015 à 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
(en millions d'euros)	4 793	4 105	4 518	4 510	6 558
Euros par habitant	227	186	203	184	251
Moyenne de strate	278	273	321	323	354
Effort d'investissement	22,32%	16,96%	18,57%	20,14%	21,04%
Moyenne française	33%	35%	35%	33%	34%

Sur les 5 derniers exercices, le ratio de dépenses d'investissement par habitant est inférieur à la moyenne de la strate. La recherche de subventions d'investissement afin de boucler le plan de financement vertueux pourrait être à l'origine des retards dans la programmation pluriannuelle des équipements.



#### 4. Les orientations budgétaires

Depuis 2014, la Collectivité a tenu les engagements qu'elle s'est fixés non seulement en termes de stratégie politique et fiscale mais aussi en matière de stratégie budgétaire et financière en conservant d'apporter un service de qualité à ses habitants dans chacune de ses compétences, tout en maintenant une gestion rigoureuse afin de continuer à mettre en œuvre son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et cela malgré une conjoncture financière globale qui n'est pas favorable.

Cette année 2021 est marquée par les conséquences de la crise économique et sociale liée au coronavirus COVID-19 qui continue d'affecter fortement la Guyane mais plus particulièrement notre territoire. Cela risque d'entraîner à la fois une augmentation des dépenses et une diminution des recettes.

##### 4.1. La stratégie politique

La stratégie politique se définit ainsi :

###### A) L'aménagement du territoire :

- a. Création d'un cœur de ville fédrateur (espaces publics, mixité logement, commerce)
- b. Aménagement d'une place publique
- c. Aménagement d'une halle artisanale
- d. Aménagement des entrées de ville
- e. Préservation de la nature en ville (entretien des espaces verts, plantations nouvelles)
- f. Crédit de cheminement doux et de maillages
- g. Crédit de places de stationnements

###### B) Réduction du déficit en logements sociaux

###### a. Rééquilibrage territorial (l'île tarzou, ZI Dégrad des Caïres, RHI Manguiers, Eco-Quartier Georges OTHELY, PHL)

La création de l'Eco-Quartier va permettre à la Collectivité d'atteindre ses objectifs en termes d'offre de logement social dans la mesure où 60 % des logements créés à l'échelle du secteur seront de typologie sociale. La volonté politique est de créer certes du logement social en cohérence avec les besoins de la population mais également de favoriser l'accès à la propriété via ce processus. La mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne permettra de mettre en œuvre un dispositif tant pour traiter les zones d'habitats illicites de façon globale en permettant de créer des logements tirés mutuellement à l'échelle de l'agglomération.

**b. Mobilité sociale**

La volonté politique est de garantir une mobilité sociale afin de lutter contre le phénomène de ghettoïsation. En effet, la ville ensemble est une notion essentielle dans l'aménagement et la répartition des fonctions sur un territoire pour garantir à tous un cadre de vie agréable et équilibré.

**c. Aux actions de prévention en lien avec le DSU****C) Priorité à la lutte contre les exclusions par le soutien accordé :**

- Aux associations qui agissent pour l'emploi et l'insertion
- Travail partenarial avec les associations et valorisation de l'implication des membres actifs
- À la Régie de Quartier
- Aux actions de prévention en lien avec le DSU

**D) Education-Enfance-Jeunesse-Handicap**

- Entretien et rénovation des bâtiments scolaires
- Sécurisation aux abords des écoles
- Respect du protocole sanitaire
- Continuité du plan crèche pour de nouvelles places d'accueil
- Accompagnement des associations dédiées à l'accueil de la petite enfance
- Conversion du point information jeunesse (PIJ)

**E) Action sociale : accompagnement des seniors (CCAS/DSU) :**

- Finalisation de la construction et inauguration de la Résidence Soleil
- Continuer les animations en faveur des seniors

**F) Sports : priorité à une politique sportive inclusive**

- Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (périscolaire, extra-scolaire)
- Soutenir et accompagner les associations sportives de la Commune
- Continuer la réhabilitation des infrastructures sportives
- Promouvoir le handisport par une politique sportive inclusive

**6) Culture, Tourisme : priorité au développement d'une offre cohérente et rayonnante**

- a. Soutien fort aux associations culturelles
- b. Ouverture du pôle culturel
- c. Programmation d'animations culturelles
- d. Développement de circuits touristiques
- e. Enrichir la programmation des événements culturels de l'espace Joseph Ito «Ten'you
- f. Développer la culture source d'épanouissement individuel et collectif et vecteur de lien social
- g. Mettre en place des appels à manifestation d'intérêt pour développer l'art dans la ville
- h. Organiser des événements dans les quartiers (temps d'échanges)
- i. Mise en œuvre de partenariats pour promouvoir la culture locale, par le biais de colloques, conférences, ateliers artisanaux,
- j. Sécurité : Vidéo surveillance (renforcement de l'effectif de la police)  
La volonté politique est de lutter contre le développement de l'habitat spontané et illégal et doit pour se faire mettre en place des dispositifs de veille forcée.

- l) Équipements publics
  2. Rhabilitation des bâtiments communaux
  - b. Constructions scolaires
  - c. Aménagement de voies publiques
  - d. Amélioration du réseau d'eau pluviale
  - e. Acquisition de moyens d'intervention (véhicules)

Nous devons aussi adhérer aux obligations de la loi Noté dans une politique de mutualisation de moyens avec la CACI. La Commune doit cependant demeurer vigilante pour que cette mutualisation réglementaire soit vertueuse en n'augmentant pas les dépenses communales déduites tout en améliorant le service rendu.

Enfin, la Collectivité continuera de mener une réflexion sur la réorganisation de la Caisse des Ecoles. Cette réorganisation du périmètre de compétence de cette structure impliquerait probablement le transfert de la restauration scolaire au Budget Principal au cours de l'exercice 2021. Cela entraînerait aussi un transfert de ses dépenses et de ses recettes ce qui aurait pour incidence d'adopter une décision modicative au cours de l'année 2021.

#### 4.2 La stratégie financière

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, les administrations publiques locales devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau pacte financier a été institué entre l'Etat et les collectivités locales qui devront s'engager à diminuer leurs dépenses de 1,3 Md€ sur la durée du quinquennat. Parallèlement à cela, leurs dotations ne devraient pas être réduites.

C'est dans ce contexte économique national de maîtrise des dépenses budgétaires et financières dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 et de crise économique et sociale liée au coronavirus Covid-19 que la commune de Rémire-Montjoly doit faire face, au prélevement du Fonds d'Harmonisation (FHéO) qui diminue ses recettes fiscales, et à la faiblesse de la pérennité verticale pour les communes de l'Outre-Mer qui s'inscrit la stratégie financière de la Collectivité pour l'année 2021 dont les objectifs sont :

- Une pression fiscale basse et contenue sur l'ensemble du territoire
- Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les conséquences de cette crise sanitaire inédite
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- Une volonté d'augmenter le volume d'investissement en adéquation avec notre capacité financière et budgétaire.

##### 4.2.1 Maintenir une fiscalité basse et contenue

Conformément à nos engagements de maintenir une pression fiscale contenue sur les habitants de Rémire-Montjoly, et cela, malgré le dégrément de 100% de la taxe d'habitation en 2020 et les conséquences de la crise sanitaire et économique de la Covid-19, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne dérangeront pas nécessaire d'évolution en 2021. Le fait de dégager une CAF tout en maintenant les dépenses de fonctionnement et en générant un fonds de roulement pour payer les engagements ne font pas de Rémire-Montjoly une commune riche.

Pour mémoire, les taux votés en 2020 sont définis ainsi :

Libellé	Rémire-Montjoly en 2020
Taux de la taxe d'habitation	28,60%
Taux de la taxe foncière bâtie	19,96%
Taux de la taxe foncière non bâti	24,26%

Les recettes nettes des impôts locaux déduites du prélèvement du FNGRR se sont élevées à 8, 698K€ en 2020. Elles ont donc progressé de 912K€ entre 2019 et 2020, ce qui correspond à une hausse de 12%. Cette évolution de ces recettes est due à l'effet base car les taux des taxes directes locales n'ont pas été modifiés par le Conseil Municipal depuis 2017.

Malgré pas toujours reçue à ce jour l'Etat 1259 COM pour l'année 2021, lequel permet de déterminer le produit fiscal attendu en fonction des taux votés pour l'exercice 2021, la Collectivité s'est basée sur l'hypothèse d'évolution de ces recettes de l'ordre de 5% par an entre 2020 et 2026.

En outre, toutes les dotations annuelles rovetant à la Commune pour cet exercice budgétaire n'ont pas été négociées par l'Etat.

En 2021, les recettes de fonctionnement devraient rester relativement stables puisqu'elles évolueront de 0,6% dans la prospective financière en raison de l'impact budgétaire et économique de la pandémie de Covid-19 et en tenant compte des hypothèses d'évolution suivantes :

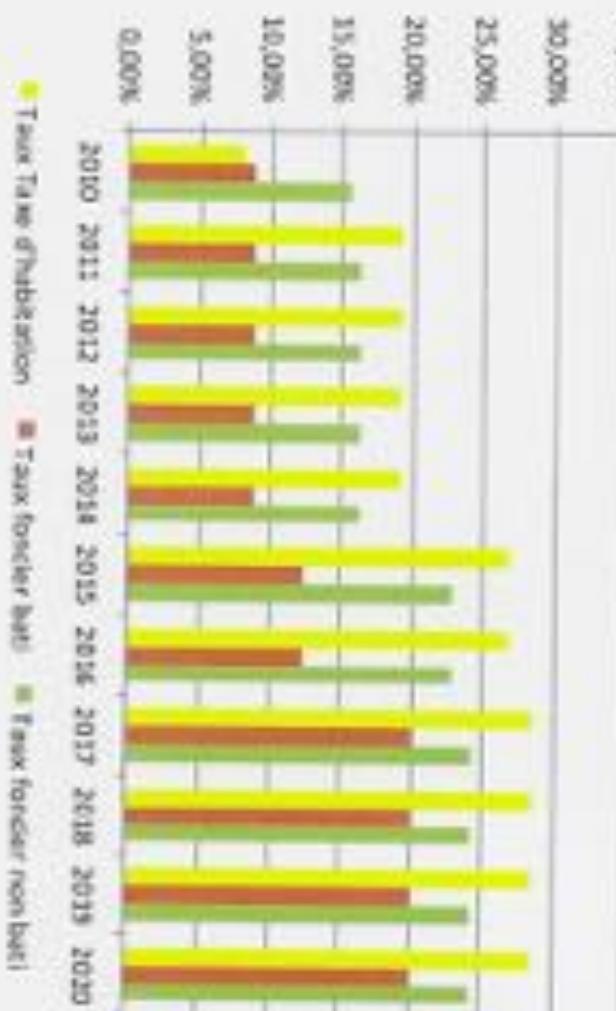
- Maintien des taux des taxes directes locales : les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 du fait de la réforme de la fiscalité directe locale
- Une progression des recettes fiscales de 3% par an à compter de 2021
- Une progression des produits des impôts locaux de 5% par an dès 2021
- Les autres impôts et taxes tels que l'octroi de mer et la taxe sur les carburants qui dépendent de l'activité économique évolueront de 7% en 2021 et de 1% par an à compter de 2022
- Pour les recettes relatives aux dotations et subventions, il est prévu une augmentation prudente de 1% par an à partir de 2021
- Quant à la dotation globale de fonctionnement, une progression de 1% par an est prévue à compter de 2021.
- Les autres produits de fonctionnement diminueront de -56% principalement due à la forte baisse de l'attribution de compensation versée par la CACI en raison du transfert de la compétence des eaux pluviales. Puis il est envisagé une progression de 3% en 2022 et enfin 1% à compter de 2023

En définitive, les recettes réelles de fonctionnement devraient demeurer relativement stables en 2021 et devraient s'élever à 31,93 MK avant de connaître une évolution moyenne de 2,3% par an à compter de 2022.

A contrario, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement en raison de la crise économique et sociale du Covid-19 dont l'impact sur le budget 2021 est certain mais difficile à évaluer de façon précise.

Montants relatifs de gestion en millions euros	Évolution prévisionnelle des montants relatifs de gestion (Taux de croissance moyen annuel de 2020 à 2026)													
	2020 € 6,68	Var %	2021 € 7,12	Var %	2022 € 7,58	Var %	2023 € 8,03	Var %	2024 € 8,50	Var %	2025 € 8,96	Var %	2026 € 9,42	Var %
Balans locatifs et non locatifs	14 253	%	15 091	1%	15 938	1%	16 786	1%	17 633	1%	18 479	1%	19 324	1%
Intérêts et amortissements	4 624	%	4 676	1%	4 728	1%	4 780	1%	4 832	1%	4 885	1%	4 931	1%
Autres postes	2 279	-5%	1 934	-15%	1 687	-15%	1 440	-15%	1 193	-15%	1 121	-15%	1 059	-15%
<b>TOTAL</b>	<b>11 702</b>	<b>4,6%</b>	<b>12 813</b>	<b>8,3%</b>	<b>13 652</b>	<b>6,7%</b>	<b>14 377</b>	<b>5,0%</b>	<b>14 118</b>	<b>1,7%</b>	<b>14 865</b>	<b>5,1%</b>	<b>15 607</b>	<b>5,0%</b>

## Évolution des taux des taxes directes locales depuis 2010



#### 4.2.2 Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022, l'Etat prévoit pour les 322 Collectivités dont le budget est supérieur à 50M€, une contractualisation (contrat Cahors) définissant la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution annuelle ne devra pas dépasser les 1,2%. En contrepartie, l'objectif de compensation de la contribution au redressement des finances publiques qui diminuait le montant de la DGF a disparu depuis 2018 pour l'ensemble des collectivités. Notre collectivité n'a pas été soumise à ces mesures en raison de la taille de son budget qui est, en déjà, du seuil du déclenchement de ce dispositif.

Dans le contexte de crise sanitaire, ce dispositif a été suspendu par l'Etat en mars 2020. Afin d'associer les Collectivités à l'effort de relance, ces contrats devraient néanmoins reprendre en 2021. Cela étant dit, la stratégie de la Collectivité est de poursuivre les efforts fournis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement entrepris depuis 2015 tout en améliorant la qualité de la gestion compréhensible.

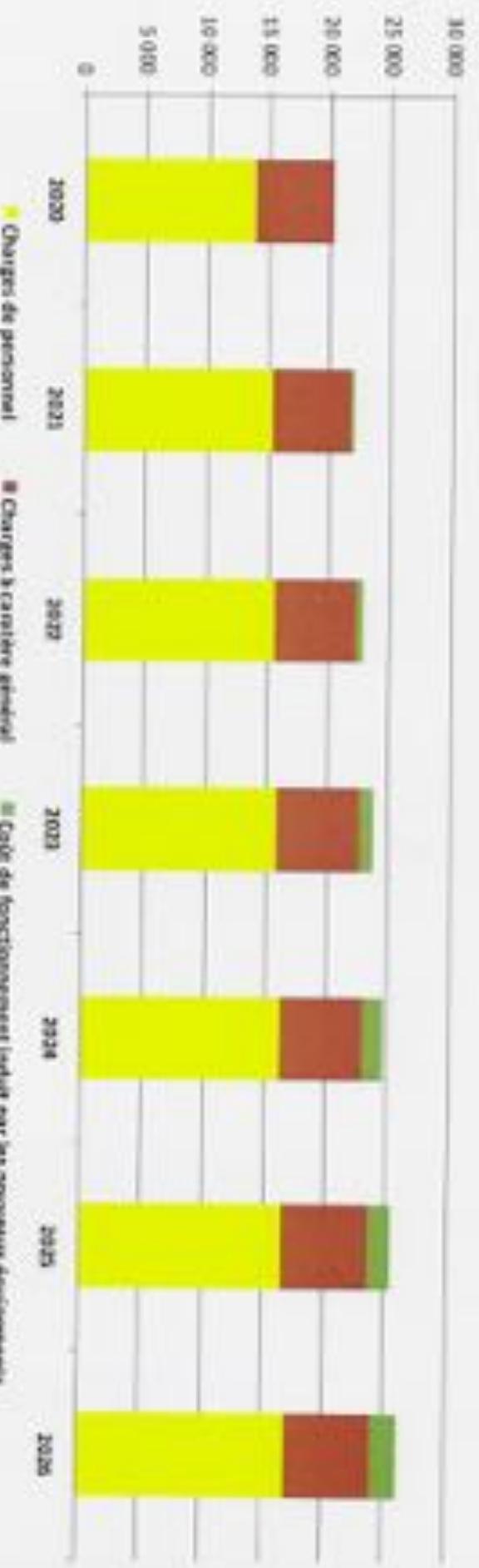
La poursuite de cette rigueur budgétaire et financière ne doit pas se réaliser au détriment des services rendus à la population. La Collectivité continuera de proposer un service de pertinence à ses habitants en l'adaptant, à leurs besoins dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des activités de fauchage, et de curage, etc.

La Commune devra poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2021 en activant les leviers suivants :

- Une meilleure gestion des consommables et des fournitures
- L'optimisation des dépenses d'entretien et de maintenance (entretien des espaces, fauchage, curage, entretien des bâtiments, maintenance)
- L'optimisation de la fonction achat
- Une organisation administrative complète et efficiente
- Une transparence financière avec ses créanciers pour obtenir une diminution des coûts
- Une organisation mutualisée des actifs des différents services

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de gestion (fonctionnement) de 2020 à 2026							
En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chargés de personnel	13 927	15 320	15 625	15 935	15 258	16 583	16 915
Chargés à caractère général	6 264	6 384	6 507	6 632	6 760	6 880	7 023
Chargés de gestion courante	6 009	5 842	5 936	6 031	6 129	6 228	6 329
Coût de fonctionnement induit par les nouveaux équipements	0	178	574	1 018	1 555	1 948	2 304
<b>TOTAL</b>	<b>26 290</b>	<b>27 724</b>	<b>28 643</b>	<b>29 640</b>	<b>30 782</b>	<b>31 669</b>	<b>32 471</b>

### Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2026



L'évolution des charges de fonctionnement est basée sur les hypothèses retenues suivantes :

- Actualisation des charges de personnel de 10,00% en 2021 en raison de renforcement des effectifs dans certains services, du versement du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du RER SEP puis celles évolueront de 2% par an à compter de 2022.
- Augmentation des achats et charges externes de 2% par an à partir de 2021.
- Intégration des coûts de fonctionnement induits par l'exploitation des équipements nouveaux de 2021 à 2026
- Les participations et subventions devraient évoluer de 1% par an à compter de 2021.

Le total des charges de fonctionnement s'évalue à 27,72 M€ en 2021 mais devraient évoluer de 5,80%. Elles devraient augmenter par la suite de 4% par an à compter de 2022.

#### 4.2.2.3 Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et de la structure des effectifs

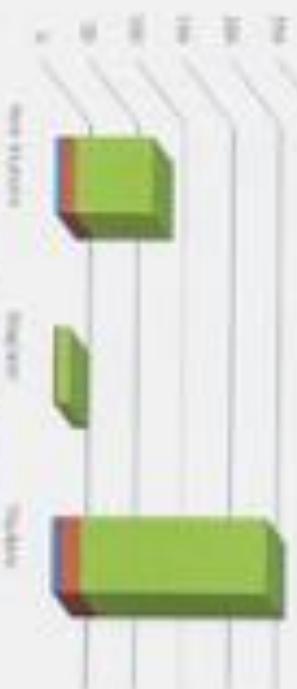
Les dépenses de personnel ont enregistré une augmentation de 1,02 M€ en 2020 pour s'établir à 13,926 M€, ce qui représente une évolution de 8,2%. La principale explication de cette hausse provient du renforcement des effectifs dans certaines filières notamment dans le domaine technique et l'animation.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2020			
Catégorie	Salaire Brut	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,916	0,284	1,200
Catégorie B	1,277	0,437	1,714
Catégorie C	8,055	2,917	11,012
<b>TOTAL</b>	<b>10,258</b>	<b>3,638</b>	<b>13,926</b>

L'effectif communal est ainsi passé de 304 agents en 2019 à 343 agents en 2020. La structure des effectifs en 2020 est répartie dans les tableaux et le graphique ci-dessous :

Structure des effectifs en 2020				
Catégorie	Non titulaire	Stage/Pro	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	7	1	9	17
Catégorie B	13	2	20	35
Catégorie C	82	13	196	291
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>26</b>	<b>225</b>	<b>343</b>

Structure des effectifs en 2020



<b>Effectif par filière</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart</b>
Administratif	65	69	4
Technique	179	200	21
Culturel	4	4	0
Sportif	12	11	-1
Social	29	26	-3
Sécurité	8	9	1
Animation	7	24	17
<b>TOTAL</b>	<b>304</b>	<b>343</b>	<b>39</b>

**Heures supplémentaires rémunérées par filière en 2020**

<b>FILIERE</b>	<b>NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>TOTAL COUT HEURES SUPPLÉMENTAIRES</b>
<b>2020</b>		
Sociale	127,00	2 690,65
Administration	1 916,50	37 620,63
Technique	2 770,40	49 750,31
Culturel	47,50	1 066,79
Sportive	63,00	1 503,76
Sécurité	620,00	14 324,83
Animation	97,00	2 332,72
<b>TOTAL</b>	<b>5 641,40</b>	<b>109 215,69</b>



En 2021, les charges de personnel devraient s'élever à 15,32 M€, ce qui représenterait ainsi une augmentation de 10% qui tiendrait principalement à l'effet des recrutements sur une année pleine et l'évolution mécanique de la masse salariale mais aussi dans une moindre mesure à l'effet de la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP.

La Collectivité va poursuivre la réorganisation des services municipaux en remplaçant, en fonction des besoins, les départs en retraite, par voie statutaire ou contractuelle, pour renforcer l'effectif de certains services notamment :

- La police municipale
- Les services supports administratifs, en particulier les ressources humaines, la gestion financière, la commande publique, les affaires scolaires et périscolaires, les missions culturelles et sportives, le système informatique et la téléphonie
- Les services techniques et opérationnels relatifs à la gestion des équipements communautaires, à l'aménagement du territoire, aux constructions publiques et à la gestion du droit des sols, etc.

L'objectif étant d'améliorer l'organisation des services et leur permettre d'avoir un fonctionnement optimal tout en maintenant leur niveau de performance et d'efficience. Un équilibre doit être trouvé entre le renforcement des effectifs, l'optimisation fonctionnelle et la maîtrise de la masse salariale.

L'année 2021 verra aussi l'harmonisation des régimes indemnitaire dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des situations, de l'expérience et de l'engagement professionnel) en partenariat avec les représentants du personnel. Les crédits pour la mise en œuvre de ce dispositif notamment pour le versement du complément indemnitaire annuel (CIA) seront prévus au Budget Primitif 2021.

Devront être pris en considération les impacts de certaines prescriptions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique.

Ainsi, par le biais des Lignes Directrices de Gestion (LDG), la Collectivité devra préciser ses orientations et ses objectifs en matière de valorisation des parcours professionnels des agents et les modalités de progression par la voie de la promotion intérieure.

La gestion des agents contractuels sera également modifiée, car la loi prescrit d'une part, l'élargissement des possibilités de recours au recrutement par co-contrat, et d'autre part, le versement, à compter du 1er janvier 2021, d'une indemnité de précarité équivalente à 10% du salaire brut des bénéficiaires d'un CDD, dont la durée est inférieure ou égale à 1 an.

Enfin, des efforts supplémentaires seront à fournir en matière de politique de prévention des risques professionnels (santé et sécurité au travail), d'un plan de formation pluriannuel, d'un Plan relatif à l'égalité professionnelle femme/homme.

La conduite à bonne fin des actions prioritaires et stratégiques illustrant ces obligations réglementaires nécessitera naturellement des inscriptions budgétaires adéquates.

### 2.2.3 Pourra-t-on le maintenir de la capacité d'autofinancement?

Malgré la crise sanitaire et économique du COVID-19, l'un des objectifs de la Collectivité est de continuer de dégager une Capacité d'Autofinancement (CAF) ou épargne brute permettant de couvrir le remboursement de la dette, de contribuer au financement sur fonds propres des opérations d'investissements et de disposer d'un fonds de roulement pour payer les factures avant le versement des subventions. Je rappelle que la CAF correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, compte tenu des hypothèses retenues, la Commune devrait pouvoir dégager une capacité d'autofinancement de 4,115 M€ après avoir dégagé 5,563 M€ en 2019 et 5,172 M€ en 2019.

Depuis l'exercice 2017, l'épargne nette ou CAF nette de la Collectivité correspondant à la CAF diminue des remboursements du capital de la dette, est reconstruite. Elle est de 5,821 M€ en 2019, et devrait être à hauteur de 5,201 M€ en 2020.

Selon les hypothèses retenues dans notre prospective, la Commune continuera à dégager de l'épargne nette en 2020 qui devrait s'établir aux environs de 2,713 M€.

L'autofinancement qui serait dégagé de 2020 à 2026 s'évalue à hauteur de 26,63 M€.

L'épargne nette qui serait dégagée sur la même période s'évalue à 23,54 M€. Ainsi, sur cette période, 85% de l'autofinancement dégagé pourrait contribuer au financement de l'investissement.

Évolution prévisionnelle de l'épargne de la Capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes nettes de gestion	31 752	31 903	32 652	33 172	34 138	34 869
Dépenses autres de gestion	26 800	27 214	28 041	29 040	30 702	31 609
Excédent brut de fonctionnement	5 552	4 209	4 101	3 131	3 135	3 264
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Chargés financiers	123	94	85	76	108	177
Résultat financier	-103	-54	-45	-36	-108	-172
Produits exceptionnels	136	85	85	85	85	85
Chargés exceptionnels	14	85	85	85	85	85
Excédent d'exploitation	122	6	0	0	0	0
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>		<b>5 561</b>	<b>4 123</b>	<b>3 224</b>	<b>1 666</b>	<b>3 128</b>
taux de CAF brut		13,5%	12,0%	11,0%	8,5%	8,0%
Remboursement de la dette						
Capacité d'autofinancement brute	5 561	3 227	3 146	3 268	2 788	2 548
Taux de CAF net	16,4%	11,7%	10,9%	9,8%	8,0%	7,7%

## 4.2.4 Plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

Intitulé de l'opération	DÉPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026						
	Montant de l'opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Enseignement et formation</b>	<b>15 775 780</b>	<b>162 516</b>	<b>2 143 194</b>	<b>4 240 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>100 000</b>
École primaire et collège du Commerce (ECC)	3 002 000	0	150 000	270 000	1 500 000	1 250 000	0
Quartier scolaire les Quatre Bassins I (I et II)	6 862 718	152 516	658 194	2 000 000	3 420 000	0	0
TRIMONON (TOULOUSE) (quartier ouest) (II et III)	75 000	0	95 000	0			
Centre de formation	4 226 000	0	750 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Évaluation des résultats du Cycle Post-Bac	310 000	0	250 000	250 000			
Aménagement dans les écoles élémentaires	210 000	0	210 000	0			
Grande scierie de St Martin études de détails	470 000	50 000	420 000				
Centre de la Jeunesse (CJC) (I)	610 000	0	450 000	220 000	0		
<b>Sports et loisirs</b>	<b>7 790 000</b>	<b>0</b>	<b>910 400</b>	<b>1 110 000</b>	<b>520 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>2 350 000</b>
Hall des Sports et de Volley-Ball (HVS)	600 000	0	200 000	400 000			
NOUVEAU HALL COMET	5 010 000	0	92 000	180 000	0	2 500 000	2 350 000
Aménagement extérieur du hall des sports de halle (Hall) (HHS)	560 000	0	450 000	110 000			
Construction du terrain de handball plateau Raphaël Gallot	410 000	0	30 000	180 000	0		
Rénovation du terrain de football Raphaël Gallot	600 000	0	0	0	100 000	300 000	0
Travaux de gros ou réparations équipements sportifs	920 000	150 000	110 000	700 000			
Centre d'entraînement - Hall multi-sport (HMS)	110 000	30 000	80 000				
<b>Aménagement et services urbains - Travaux</b>	<b>15 262 000</b>	<b>0</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 702 000</b>	<b>11 520 000</b>	<b>3 850 000</b>	<b>1 300 000</b>
Aménagement du chemin du moulin Saint-Martin (Phase II et III)	1 000 000	0	200 000	600 000	800 000		
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	200 000	0	250 000	250 000	0		
Total aménagement urbain	310 000	0	250 000	42 000	0		
Aménagement et réhabilitation physique (Gouet 1 et 2)	100 000	0	100 000				
Construction d'une piste de ski au CI (Lindes pratiques)	360 000	0	60 000	0	300 000		
Travaux entretien sur voirie	1 130 000	0	600 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Centre de la Jeunesse (CJC) (I)	200 000	0	240 000	0			
Aménagement d'une halle commerciale dans le centre du Moulin à vent	1 000 000	0	200 000	250 000	750 000	2 000 000	

DÉPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026									
Initialé de l'opération	Bilan et échéances	Montant de l'opération	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ambriagrement de l'avenue de la Mairie d'ouvrage et levage roulant	1 400 000		200 000	500 000	500 000	100 000			
Ambriagrement Routiers - Etude	250 000		50 000	50 000	100 000	100 000	50 000		
Ambriagrement du chemin Commune Chope	700 000		100 000	100 000	200 000	200 000	0	300 000	
Ambriagrement flancs des routes aménagement de l'entrée de ville entre le boulevard de Surin et l'avenue Constant Okoué - Mobilité urbaine	100 000		100 000						
<b>Montants cumulés au 31 mars 2021</b>									
Signalements d'informations locales et ANAO	100 000		0	0	300 000	0			
Mise à niveau des biens à intérêt au développement de valeur de mariage	200 000		100 000	100 000	0	0	400 000	400 000	1 000 000
Sécurité	1 606 000		0	100 000	100 000	0	0	0	0
Ville à Protection	200 000		0	100 000	100 000	0	0	0	0
Culture	4 920 000		0	600 000	1 100 000	2 400 000	400 000	2 000 000	1 140 000
Restauration et aménagement de l'ambassade Sainte Thérèse de Rémire Montjoly de l'espace Chope	7 400 000		300 000	1 200 000	700 000				
Aménagement et amélioration de l'ambassade Sainte Thérèse de l'espace Chope	520 000		120 000	100 000	140 000	0	0	0	0
Salle de Spectacle. Etude de définition et programmation	2 800 000		100 000	100 000	100 000	0	0	0	0
4 000 000			0	0	0	0	0	0	0
Sécurité générale des administrations publiques locales	2 400 000		0	100 000	240 000	800 000	600 000	0	0
Montants cumulés au 31 mars 2021	500 000		0	0	100 000	400 000			
Montants cumulés au 31 mars 2021	100 000		0	100 000	0				
Local ancien Jacques LOMY Ancien dépot	240 000		100 000	0	40 000				
Grands équipements	1 600 000		0	200 000	400 000	400 000	600 000		

DÉPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026									
Intitulé de l'opération	Budget de l'opération	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Famille</b>	<b>950 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>	<b>100 000</b>	<b>40 000</b>	<b>80 000</b>	<b>140 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>
Prise en charge et remboursement des honoraires universitaires dans l'enseignement primaire "avant les Années Défis" (100%)	400 000	0	200 000	70 000	20 000	40 000	80 000	30 000	0
Subventions commerciale "mobiliser le village"	250 000	0	25 000	20 000	20 000	40 000	100 000	50 000	0
Océan/Gouane réparations	100 000	0	100 000	80 000	40 000	40 000	40 000	40 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>51 677 392</b>	<b>192 536</b>	<b>7 311 174</b>	<b>11 627 000</b>	<b>12 910 000</b>	<b>9 830 000</b>	<b>6 190 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>0</b>

**Subventions obtenues à ce jour**

11 852 714,77 €



**Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) 2021 - 2026** de la Collectivité sur la période allant de 2021 à 2026 s'élève à 51,64 M€ avec 192 536 € qui ont déjà été réalisés et correspondent aux études pour le groupe scolaire de l'Eco-quartier. Ce PPI reflète les orientations politiques, stratégiques et financière de la nouvelle équipe municipale.

A ce jour, ce programme d'investissements est financé par des subventions obtenues (CTG, ETAT, EUROPE...) à hauteur de 22%. Le niveau de subventions à vocation à évoluer puisque la volonté de la nouvelle équipe municipale est de rechercher systématiquement diverses sources de financement qui permettraient renforcer la capacité d'autofinancement dégagée sur de nouvelles opérations et augmenter ainsi le volume d'investissement.

Dans ces conditions, le PPI 2021-2026 de 51,64 M€ serait financer de la façon suivante :

- 11,35 M€ pour les subventions (Etat, Europe, CTG...), soit 22% de participation
- 19,46 M€ pour les autres recettes de financement (CTVA, FROE...), soit 38% de financement
- 2,3 M€ pour l'engrang, soit 5%
- 16,35 M€ la CAF qui serait dégagée, soit 35%

**RÉCETTES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026**

<b>Intérêt de l'opération</b>	<b>Montant de la récette</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>								
Salaires et charges de fonctionnement de l'Education nationale	8 798 748	2 417 793	943 545	2 513 178	1 485 245	154 363	0	0
Salaires et charges de fonctionnement de l'Enseignement supérieur	2 217 483	656 245	0	0	656 245	126 063	0	0
Salaires et charges de fonctionnement de l'Enseignement technique	2 842 000	102 000	0	2 176 584	311 418	1 052 144	0	0
Salaires et charges des établissements d'enseignement et de formation professionnelle	1 612 584	0	0	0	0	0	0	0
Salaires et charges des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et de recherche	876 000	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation	10 000	80 000	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation universitaire	240 000	0	0	80 000	180 000	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et de recherche universitaire	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation universitaire et de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des établissements d'enseignement et de formation universitaire et de recherche professionnelle et de recherche	487 674	90 115	213 345	176 584	0	0	0	0
<b>Sécurité et Justice</b>								
Aménagement et entretien de la justice et de la sécurité	400 000	113 900	167 818	28 571	0	0	0	0
<b>TRANSPORTS ET LOGISTIQUE</b>								
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	400 000	153 650	162 929	79 571	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du port de commerce de Saint-Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Aménagement et entretien des routes et voiries</b>								
Aménagement et entretien du réseau routier national R.G.01	328 000	91 148	157 672	19 763	0	0	0	0
Aménagement et entretien des routes et voiries de l'île de la Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des routes et voiries de l'île de la Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des routes et voiries de l'île de la Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des routes et voiries de l'île de la Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien des routes et voiries de l'île de la Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Aménagement et entretien des canaux d'évacuation des eaux pluviales</b>								
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement et entretien du réseau de eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Construction d'une piste pour le CT Franchet 1</b>								
Construction d'une piste pour le CT Franchet 1	200 000	50 000	140 250	10 764	0	0	0	0
<b>Travaux d'aménagement sur voies FCTVA</b>								
Travaux d'aménagement sur voies FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PLI</b>								
TOTAL PLI	124 000	63 148	44 851	0	0	0	0	0

**SÉCETTES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026**

	<b>SÉCETTES</b>	<b>PLAIS PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026</b>						
		<b>BUDGET DE LA SÉCETTE</b>	<b>REALISÉS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Intérêt de l'émission</b>								
<b>Traçage et suivi et émission</b>								
Préconisation d'une fiscalité communautaire dans le cadre du Marché Intérieur	0							
Préconisation de la fiscalité publique	0							
Aménagement des terrains de la place	0							
Aménagement du territoire (fonds)	0							
Aménagement du territoire au niveau Comptoir Colon	0							
Aménagement Maréchal des Sables	0							
Préconisation de l'entretien du sol entre le gisement de sel et l'avenue Constant Chirac - Résidence privée	0							
Égouttation d'infrastructures locales et AMO	0							
Identification des barrières à investir pour faciliter l'implantation de zones de mallogé	0							
<b>Habitat</b>								
Villes Projetées	0							
Cités	1 528 625	276 849	50 000	632 662	618 829	0	0	0
Construction de nouveaux logements et amélioration des logements existants	1 068 625	276 849	0	533 662	518 829	0	0	0
Centre de Développement Chirac-archipel	50 000	0	50 000	0	0	0	0	0
Logement sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Aménagement des administrations publiques locales</b>	<b>42 149</b>	<b>0</b>	<b>42 149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Aménagement du Chemin des Passeurs de Rémire-Montjoly</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MARSH</b>								
Levée d'assouplissement fiscalitaire	42 149	0	42 149	0	0	0	0	0
Droits d'assemblage	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement en aménagement et en construction de bâtiments et infrastructures	250 000	0	125 000	125 000	0	0	0	0
Autre investissement dans les biens immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement dans les biens et droits incorporels	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 852 715</b>	<b>3 498 621</b>	<b>1 005 710</b>	<b>11 450 761</b>	<b>3 964 554</b>	<b>945 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

BESOINS À REHAUSER DU MÉTIER DE FINANCIEMENT	
1 424 940	TOTAL
12 772 614 €	Propriétaire
1 112 326 €	Lobby
Demande de Subvention en Cours	
Obligations annexées à l'ouvrage	

En tenant compte des hypothèses d'évolution de l'épargne nette retenue dans notre scénario, la Commune devrait pouvoir financer ses opérations d'investissements grâce à l'autofinancement généré par la section de fonctionnement, par les subventions d'investissement, par le FCTVA et enfin par le recours à l'emprunt sans avoir la nécessité du recours à une augmentation régulière de la pression fiscale.

Compte tenu de notre capacité à emprunter, et à condition de dégager un autofinancement en adéquation, il sera possible dans les conditions évoquées de réaliser ce programme plurianuel d'investissements en équilibrant le plan de financement des opérations.

Pour autant, ce programme d'investissement génère un besoin de financement de la section d'investissement entre 2021 et 2024 d'environ 2,5 M€. Il sera donc nécessaire pour atteindre l'équilibre financier de recourir à une politique d'emprunt pour un montant de 2,5 M€ en 2023.

Dans ces conditions, la Commune ne devrait pas mobiliser son fonds de roulement qui devrait être de 22,407 M€ en 2020 et rester relativement stable jusqu'en 2024 de 22,407 M€ et enfin progresser pour s'élever à 23,261 en 2026.

Évolution prévisionnelle des dépenses d'investissement en fonction de la CAF nette							
en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement (hors dette)	4 651	9 885	11 612	12 910	9 810	6 390	6 400
<b>CAF disponible</b>							
Recettes d'investissement	5 201	3 746	1 942	3 269	2 716	2 544	2 526
Emprunt	6 004	5 771	7 927	8 753	5 978	4 554	4 020
Mobilisation du fonds de roulement	-6 744	368	138	-1 612	1 136	-700	-165
Total des ressources	11 205	9 517	11 471	14 522	8 684	7 066	6 546
Fonds de roulement début d'exercice	15 073	22 417	22 029	21 931	23 543	22 407	23 115
Fonds de roulement de fin d'exercice	22 437	22 089	21 911	23 543	22 407	23 115	23 261

Évolution prévisionnelle de l'entourage de la dette de 2016 à 2020 :

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt(s) nouveau(s)							
Écarts de dette de fin d'exercice	3 706	3 338	2 013	6 073	4 677	4 271	3 804

L'entourage de la dette, qui devrait se situer à 3 706 M€ en 2020, diminuerait progressivement avant de s'établir à 5 073 M€ en 2023 en raison du recours à l'emprunt pour la somme de 2 500 M€. Il diminuerait par la suite pour s'élever à 3 854 M€ en 2026.

Dans ces conditions, les ratios financiers seraient les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de rigidité budgétaire	41,6%	48,4%	48,0%	47,9%	48,1%	47,8%	47,7%
Poids de la masse salariale	43,7%	47,8%	47,7%	47,6%	47,5%	47,4%	47,3%
Taux d'épargne brute	17,4%	12,9%	12,0%	10,9%	9,4%	8,6%	8,6%
Moyenne d'endettement	11,6%	10,4%	9,0%	15,2%	13,2%	12,2%	10,8%
Capacité de dette réglementaire	0,7	0,8	0,8	1,4	1,4	1,4	1,2
Effort d'investissement	14,6%	28,9%	34,5%	38,9%	26,7%	18,7%	17,9%
Taux de financement propre de l'investissement	124,7%	41,6%	32,8%	28,3%	32,3%	48,1%	48,6%

Cette prospective financière permet d'envisager une situation financière de la Collectivité qui resterait saine sur la période avec des indicateurs financiers au vert. Plus précisément, en 2021, le poids de la masse salariale se situerait à 47,8% et demeurerait relativement stable sur la période.

En outre, après avoir été à 124,7% en 2020, le taux de financement propre de l'investissement serait de 41,6% en 2021. Cela traduirait la volonté de la Collectivité d'augmenter le volume d'investissement et d'accélérer la réalisation des équipements. L'effort d'investissement passerait de 14% en 2020 à 10,9% en 2021 et atteindrait son pic en 2023 avec un taux de 18,6%.

**En 2021, les ratios devraient être conformes aux normes avec un taux d'épargne brute de 12,9% après avoir été à 17,4% en 2020, et une capacité de désendettement de 0,8 années.**

Malgré la pandémie de la Covid-19 qui impacte fortement l'activité économique sur le territoire, la volonté de la Municipalité est d'accélérer la réalisation de son programme d'investissement.

Dans ces conditions, la Commune pourrait prétendre, d'une part, à la sollicitation d'emprunts nouveaux auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et d'autre part aux subventions financières de l'Etat.

Le tout est à l'heure d'aujourd'hui en voie de réconciliation avec la partie sud, aux subventions accordées par l'Etat et l'Europe.

Ensuite, l'augmentation de nos recettes internes et la rationalisation des charges de fonctionnement contribueront à réduire la mobilisation des fonds propres et l'utilisation des emprunts pour le financement des opérations d'investissement notamment celles inscrites dans le PIAN pluriannuel d'investissement 2021-2026.

Tels sont les éléments que je soumets à votre réflexion pour ouvrir le débat qui nous permettra d'élaborer le Budget Primitif 2021 qui nous donnera, en outre, les moyens de répondre et de satisfaire aux besoins de nos administrés.



*Le Maître*

Le Maire

Publié le 12 AVR 2021

